

Appel à candidatures dans le cadre de la décision de la Commission du 30 mars 2006 instituant un groupe européen d'experts chargé des marchés des valeurs mobilières (ESME) en vue de la sélection d'experts nommés à titre personnel

Par décision du 30 mars 2006¹, la Commission a créé un groupe européen d'experts des marchés des valeurs mobilières (ESME):

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32006D0288:FR:NOT>

Ce groupe d'experts a pour tâche de fournir des conseils juridiques et économiques sur l'application des directives européennes concernant les valeurs mobilières². Il rassemble des experts de haut niveau dans le secteur des services d'investissement et des valeurs mobilières, qui justifient d'une expérience pratique récente dans les matières visées par le mandat du groupe. Ce dernier peut être consulté sur le site de la DG Marché intérieur et services: http://ec.europa.eu/internal_market/securities/esme/index_fr.htm.

Les mandats de deux ans confiés aux membres du groupe sélectionnés en 2006 arrivent à expiration. La Commission souhaite à la fois renouveler le mandat de certains membres et en nommer de nouveaux.

La Commission lance, dès lors, un appel à candidatures en vue d'établir une liste de candidats susceptibles de siéger dans le groupe jusqu'au terme de sa durée d'activité prévue, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 2009. Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante:

MARKT-G3@EC.EUROPA.EU

La demande doit indiquer de quelle manière le candidat remplit les critères fixés dans la décision de la Commission. L'expérience et les compétences professionnelles de tous les candidats doivent être dûment attestées au moyen de curriculum vitae et de tout autre document montrant qu'ils remplissent les critères imposés par la décision.

Les candidats doivent consacrer un temps suffisant à la participation aux réunions plénières du groupe ou aux réunions des sous-groupes, ainsi qu'à l'élaboration de contributions écrites et de conseils de qualité pour la Commission européenne.

Les avis et rapports établis à ce jour par le groupe peuvent être consultés sur le site web de la DG Marché intérieur et services:

http://ec.europa.eu/internal_market/securities/esme/index_fr.htm.

Les candidatures dûment signées doivent être envoyées par voie électronique au plus tard le **30 avril 2008**.

¹ Décision 2006/288/CE de la Commission du 30 mars 2006 portant création d'un groupe européen d'experts des marchés des valeurs mobilières chargé de fournir des conseils juridiques et économiques sur l'application des directives européennes concernant les valeurs mobilières.

² Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 sur les marchés d'instruments financiers. Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation. Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché (abus de marché). Directive 2004/109/CE du 15 décembre 2004 sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

La Commission informera les candidats de la suite réservée à leur candidature. La liste des membres du groupe européen d'experts des marchés des valeurs mobilières sera publiée sur le site internet de la DG Marché intérieur et services conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.